

Procédure en "recherche infructueuse" suite départ

Par **viguiec**, le **17/02/2005** à **11:58**

Bonjour a tous

J'essai de faire court.

J'habitais un logement avec ma compagne de l'époque avec un bail de colocataires. J'ai quitté le logement et elle est resté 2 années de plus dedans (je susi resté sur le bail). Au bout de 2 ans elle a quitté le logement laissant 3 mois de loyers impayés (3300E) et qqes travaux dans l'appartement. N'ayant pas mon adresse, un huissier a fait a mon encontre une procédure en recherche infructueuse (je précise que mon adresse est dans l'annuaire et que le bailleur connais mon employeur !). La procédure a donc suivi son cours sans que je sois informé de rien. Ce jour une saisie sur mon compte est effectuée sur demande d'un huissier et j'apprends que le jugement à été rendu il y a plus d'un mois (env 1 mois et demi) et qu'un titre exécutoire a été notifié pour la somme de : 7750 Euros ... soit 3300 pour les loyers et 4400 pour les travaux.

Questions:

- Si quelqu'un le sait quel sont mes recours contre ce jugement sachant que je n'ai pu faire valoir aucun recours dans les délais légaux n'ayant été informé de strictement rien !!
- Comment puis je contester les frais hautement abusifs de remise en état de l'appartement. J'ai les états des lieux d'arrivée et de départ et a mon sens rien ne justifie un tel montant !!

J'espère avoir été clair et je remercie celui qui me donnera une informations sur les éventuelles démarches que je dois entreprendre pour limiter les dégats.

A tous merci

Par **germier**, le **18/02/2005** à **21:15**

il y a sur le site de la cour de cassation un arrêt magnifique sur les non diligences que doit faire un huissier

la seule chose possible,éventuellement, serait de contester le montant des travaux,c' est à dire sur quelle base le montant a été fixé ;y a t il eu des justificatifs; pour cela il faut avoir le jugement;